
ADEVIA

COMMUNES D'OIGNIES

Projet d'aménagement de la ZAC de la « Maille Verte »

ENQUETE PARCELLAIRE

AVIS D'ENQUETE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 26 janvier 2010 une enquête parcellaire aura lieu en Mairie d'OIGNIES pendant 19 jours consécutifs du 12 au 30 avril 2010 sur le projet d'aménagement de la ZAC de la « Maille Verte » par la société ADEVIA.

M. Raymond MEUNIER, cadre de la Poste en retraite, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'OIGNIES.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en mairie d'OIGNIES aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront consigner leurs observations sur le registres qui y sera ouvert à cet effet ou les adresser par écrit soit au Commissaire Enquêteur en Mairie d'OIGNIES soit au Maire d'OIGNIES.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public les:

- lundi 12 avril 2010 de 9 h à 12 h en mairie d'OIGNIES
- mardi 20 avril 2010 de 15 h à 18 h en mairie d'OIGNIES
- vendredi 30 avril 2010 de 15 h à 18 h en mairie d'OIGNIES

A l'issue de l'enquête, le commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).